

Code du bien-être au travail

Titulaires

Jean-Pierre REZETTE (Coordonnateur), Jemima WANGATA SHADI et Gaëlle WILLEMS

Mnémonique du cours

DROI-L802

Crédits ECTS

4 crédits

Langue(s) d'enseignement

Français

Période du cours

Deuxième quadrimestre

Campus

Erasme

Contenu du cours

Médecine du Travail.
Législation.
Santé publique.
Promotion de la santé.

Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Activités d'apprentissage :

- 1) Partie "Législation appliquée en Médecine du Travail" (J.P. RÉZETTE): Connaître et utiliser la législation concernant la surveillance de la santé et la Médecine du Travail en Belgique.
- 2) Partie "Droit du bien-être au travail" (G. WILLEMS): Se situer dans le contexte législatif belge du bien-être au travail.
- 3) Partie "Promotion de la santé" (J. WANGATA SHADI): Acquérir des compétences dans la mise en place de stratégies de promotion de la santé au travail selon les situations et les pays (Nord-Sud).

Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Exposés oraux interactifs avec support visuel (dataprojecteur).
La participation aux cours est nécessaire pour réussir les activités d'apprentissage.

Contribution au profil d'enseignement

Dimension légale de la pratique de la médecine du travail en Belgique.

Dimension internationale de la promotion de la Santé.

Références, bibliographie et lectures recommandées

Code du bien-être au travail.
Publications sur la prévention des risques en droit du travail.
Publications sur les risques émergents au travail.

Support(s) de cours

Université virtuelle

Autres renseignements

Lieu(x) d'enseignement

Erasme

Contact(s)

- 1) J.P. RÉZETTE: jean-pierre.rezette@ulb.be
- 2) G. WILLEMS : gaelle.willems@ulb.be
- 2) J. WANGATA SHADI: jemina.wangata.shabi@ulb.be

Méthode(s) d'évaluation

Autre

Méthode(s) d'évaluation (complément)

- 1) Partie "Législation appliquée en Médecine du Travail" (J.P. RÉZETTE): examen écrit.
- 2) Partie "Droit du bien-être au travail" (G. WILLEMS): examen écrit.
- 3) Partie "Promotion de la santé" (J. WANGATA SHADI): travail écrit personnel avec possibilité de présentation orale.

La participation aux cours est nécessaire pour réussir les activités d'apprentissage.

Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

Unité d'enseignement : 4 crédits

Chacune des 3 activités d'apprentissage : 1,33 crédits

La note finale de l'unité d'enseignement est la moyenne des 3 activités d'apprentissage.

Toutes les activités d'apprentissage doivent être réussies (minimum 10/20) pour pouvoir réussir l'unité d'enseignement

Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

Programmes

Programmes proposant ce cours à l'école de
Santé publique

MS-METRA | Master de spécialisation en médecine du
travail | bloc 1

